



PARCOURS DE FORMATION

Vous venez de vous inscrire au sein de notre école de conduite et nous vous en remercions. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation. En vous inscrivant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière vous vous engagez, au travers de la signature du contrat, à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Le parcours de formation de tout élève se fera dans une continuité et une progressivité bien spécifique tout en étant adapté aux besoins de chaque élève conducteur.

L'évaluation de départ

Les évaluations ont pour but de fixer un nombre d'heures prévisionnelles pour l'élève conducteur dans le but de l'obtention de son permis de conduire.

Nos évaluations ont une durée d'une heure et se dérouleront avec une partie théorique et une partie pratique sur véhicule.

Lors de cette évaluation seront contrôlées les compétences suivantes (renseignements d'ordre générales, expérience de la conduite, connaissance du véhicule, motivations, les habilités concernant la manipulation des commandes, la compréhension et l'émotivité concernant les tâches de conduite ainsi que la perception de l'environnement).

L'évaluation sur la manipulation des commandes sera basée sur les départs et arrêts, sur la manipulation du volant, sur le placement du regard.

L'évaluation sur la connaissance de véhicule sera basée sur un questionnaire concernant les dispositifs de direction, de boîte de vitesse, de l'embrayage et du système de freinage.

Suite à l'évaluation un volume d'heures prévisionnelles sera proposé à l'élève et ce volume d'heure sera stipulé sur le contrat de formation.

Notre procédé d'évaluation peut vous être mis à disposition sur demande et bénéficie d'un affichage dans nos locaux.

A la suite de l'évaluation un contrat de formation sera établi entre l'auto-école et l'élève et le nombre d'heures prévisionnelles sera évolutif en fonction de l'évolution de l'élève conducteur au cours de sa formation (élèves et moniteurs feront le point régulièrement sur l'évolution des acquis des compétences du REMC)

Formation à l'examen théorique général (code de la route)

Les cours de code de la route seront dispensés dans nos locaux le mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h.

Tous nos cours de code sont corrigés par un moniteur diplômé et le suivi est assuré par un logiciel informatique nous permettant de connaître les séries de code déjà effectuées ainsi que la progression de l'élève.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

DANY SANTENY SAS

Rue du Rocher – Centre Commercial du domaine – 94440 SANTENY
Téléphone : 09 81 20 45 69 - Email : contactsanteny@autoecoledany.fr
SIRET : 830 444 188 00015 – APE : 8553Z – Agrément : E 17 094 0019 0



L'inscription à l'examen du code de la route sera effectuée par l'auto-école en fonction des résultats lors des cours de code.

Formation pratique

Notre formation pratique se basera sur les compétences du REMC. Ceci permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations de conduites variées en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque élève.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie

- Méthodes et techniques adaptées aux élèves apprenant

Moyens et outils:

- Salle de cours
- Matériel informatique relié à internet
- Matériel de vidéo projection
- Outils pédagogiques
- Documentation professionnelle
- Circulation sur route
- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

HORAIRES

Les leçons peuvent avoir lieu de 9h à 20h

DUREE

- 1 heure d'évaluation
- Minimum 20 heures obligatoires (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une transformation du permis à la boîte mécanique possible suite à une formation de 7 heures en auto-école après 6 mois de permis minimum).

Lors de l'apprentissage des compétences 1 du REMC,

L'élève apprendra à connaître et utiliser les commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et apprendra également à manier le véhicule dans un trafic faible

Lors de l'apprentissage des compétences 2 du REMC

L'élève aura déjà acquis la maîtrise mécanique de son véhicule, par conséquent le but sera d'aller circuler dans des conditions normales afin de regarder correctement autour de soi, de

DANY SANTENY SAS

Rue du Rocher – Centre Commercial du domaine – 94440 SANTENY
Téléphone : 09 81 20 45 69 - Email : contactsanteny@autoecoledany.fr
SIRET : 830 444 188 00015 – APE : 8553Z – Agrément : E 17 094 0019 0



mettre en place une logique d'anticipation du regard par le biais de la recherche des indices utiles. L'élève sera également amené à apprendre à se placer sur la route, à gérer le franchissement des différents types d'intersections et réussir à adapter les prises de décisions en rapport avec la présence d'autres usagers. L'apprentissage des manœuvres en toute sécurité sera également traité

Lors de l'apprentissage des compétences 3 du REMC,

L'élève sera confronté à des situations difficiles, routes étroites et sinueuses, routes à forte déclivité, voies rapides, conditions de circulation dans un trafic dense, et si possible conduite dans des conditions météo difficiles

L'élève aura pour but d'apprendre à cohabiter avec les autres usagers y compris les poids lourds, les véhicules de transport en commun, les véhicules lents, les piétons, les 2 roues afin de pouvoir adapter ses savoirs faire et savoir être en fonction de chaque catégorie

Dans le cadre des compétences 3 du REMC il y aura possibilité d'organiser un « voyage école » selon les disponibilités des élèves conducteurs

Lors de l'apprentissage des compétences 4 du REMC,

L'apprentissage aura pour but de permettre de mettre en place une certaine part d'autonomie dans la conduite de l'élève et lui permettre également de circuler dans un souci d'économie de carburant tout en gérant sa sécurité et celle des autres usagers

Il sera également établi des cours théoriques collectifs en salle traitant des risques routiers, du secourisme et de l'entretien et dépannage de base sur les véhicules.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

Programme formation théorique (permis B, AAC, Conduite Supervisée)

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs

DANY SANTENY SAS

Rue du Rocher – Centre Commercial du domaine – 94440 SANTENY
Téléphone : 09 81 20 45 69 - Email : contactsanteny@autoecoledany.fr
SIRET : 830 444 188 00015 – APE : 8553Z – Agrément : E 17 094 0019 0



- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule
- Les principaux facteurs de risques au volant
 - Alcool (règlementation , effets , conséquences , sanctions)
 - Médicaments et drogues (règlementation , effets , conséquences , sanctions)
 - Fatigue (signes , effets , conséquences)
 - Éléments distrayeurs (téléphone, GPS , influence des passagers, inexpérience des jeunes conducteurs...)
 - Vitesse (maximales, adaptation, risques)
- Comportement en cas d'accident
 - Protéger (méthodes et outils)
 - Alerter (numéro d'urgence, informations à fournir, comportement)
 - Secourir (gestes d'urgence, gestes dangereux, perte de connaissance, arrêt cardiaque, hémorragie)
- Comportement et compréhension avec les autres usagers
 - Les usagers « vulnérables »
 - Les risques liés aux motos
 - Les risques liés aux poids lourds et aux transports en commun
 - Les véhicules d'intérêt général

Suite à l'obtention de l'examen théorique général et à la validation des 4 compétences du REMC, l'élève pourra être présenté à l'examen pratique du permis de conduire
Lors du passage de l'examen le candidat sera accompagné par un moniteur diplômé

Dans les 6 mois suivants l'obtention de son permis de conduire, l'élève aura la possibilité d'effectuer un rendez-vous post-permis afin de faire le point sur le début de sa vie de conducteur dans un but de sécurité

DANY SANTENY SAS

Rue du Rocher – Centre Commercial du domaine – 94440 SANTENY
Téléphone : 09 81 20 45 69 - Email : contactsanteny@autoecoledany.fr
SIRET : 830 444 188 00015 – APE : 8553Z – Agrément : E 17 094 0019 0